

Israël : les migrants expulsés vers le Rwanda conformément au droit international

@rib News, 25/01/2018 Source i24NEWS Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a rencontré mercredi le président rwandais Paul Kagame en marge du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, pour discuter des 38.000 migrants demandeurs d'asile en Israël, menacés d'expulsion imminente. [Photo : Migrants africains dans un camp en Israël.]

Selon un communiqué du Bureau du Premier ministre israélien, ce dernier a convenu avec son homologue rwandais que ces expulsions, qui auraient lieu dans le cadre d'un accord avec le Rwanda, se feraient uniquement en conformité avec le droit international. "Netanyahu est d'accord avec le président Kagame, qui a clairement fait savoir qu'il n'accepterait qu'un processus entièrement conforme au droit international", indique le communiqué. Un migrant ayant fait une demande d'asile dans un pays tiers ne peut être expulsé contre sa volonté, selon le droit international. Lundi, le Rwanda a affirmé dans une série de tweets qu'il n'avait conclu aucun accord "secret" avec Israël sur l'accueil des migrants. Début janvier, le gouvernement israélien a donné aux migrants un délai de trois mois pour quitter le pays faute de quoi ils seront expulsés ou incarcérés. Dans une déclaration commune, les ministres de l'Intérieur et de la Sécurité publique avaient indiqué que dans les prochains jours, les migrants - dont la plupart viennent d'Érythrée et du Soudan - seront forcés de choisir entre l'émigration volontaire vers un pays tiers ou la prison. De nombreux députés, rabbins, étudiants et survivants de la Shoah ont élevé leur voix contre cette mesure mercredi au Parlement israélien sous le slogan "Pas en mon nom". L'Autorité chargée de la population et de l'immigration a publié mardi un document indiquant que toute personne n'ayant pas présenté de demande d'asile avant la fin de l'année 2017 ou dont la demande a été rejetée peut être expulsée. Les migrants auraient également reçu une feuille de route, en hébreu, qui leur précise le processus des expulsions, selon le quotidien Haaretz. "L'Etat d'Israël a pris des dispositions pour vous permettre de quitter Israël vers un pays tiers sûr qui vous accueillera et vous remettra un permis de séjour qui vous permettra de travailler et de vous assurer que vous ne serez pas expulsés vers votre pays d'origine", est-il précisé. Selon des chiffres officiels à fin juin, 38.043 migrants africains, dont 27.494 Érythréens et 7.869 Soudanais, se trouvaient illégalement en Israël.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});